

## Compte Terzo (pilier 3a)

Prévoyance et économie d'impôts avec Terzo!

Placez dès à présent les jalons financiers de la période qui suivra votre départ à la retraite! Profitez du taux d'intérêt attrayant de notre compte de prévoyance Terzo tout en économisant des impôts.

### Bon à savoir

- Ce compte convient à toutes les personnes âgées de 18 ans révolus dont le revenu est soumis à l'AVS et qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite.
- Montants libres jusqu'à la limite annuelle légale pouvant être à tout moment suspendus.
- Retraits selon le règlement de la fondation de prévoyance Terzo de la Banque WIR.

### Notre conseil

Vous avez déjà un compte de prévoyance dans votre banque attitrée? Le cas échéant, examinez nos conditions avantageuses, évitez la progressivité fiscale et ouvrez un autre compte. Aussi, si vous avez plusieurs comptes de prévoyance, vous pouvez les résilier séparément durant les cinq années qui précèdent votre départ à la retraite. Le versement échelonné annuellement vous permet d'éviter la progressivité fiscale. Et en effectuant un versement en début d'année vous profitez des intérêts sur une plus longue période!

### Ce que vous devez savoir sur la prévoyance vieillesse en Suisse:

#### 1<sup>e</sup> pilier

- Prévoyance étatique
- Garantie du minimum vital
- AVS, AI
- Prestations complémentaires

#### 2<sup>e</sup> pilier

- Prévoyance professionnelle
- Maintien du niveau de vie habituel
- Obligatoire – LPP, LAA
- Prévoyance Surobligatoire

#### 3<sup>e</sup> pilier

- Prévoyance individuelle
- Comble les lacunes de prévoyance
- Prévoyance liée 3a
- Prévoyance libre 3b

### Aperçu de vos avantages

- Intérêts attrayants et tenue de compte gratuite
- Utilisation du capital pour le financement de la résidence principale, sans frais si financement par Banque WIR
- Pas de frais additionnels
- Vous êtes libre de choisir la hauteur et le moment de vos versements (dans les limites prescrites par la loi, dépôt minimum de 100 CHF chacun)
- Les montants versés sont déductibles du revenu imposable
- Non soumis à l'impôt sur la fortune et à l'impôt anticipé
- Lors du retrait, taux fiscal réduit sur le capital final dans la plupart des cantons

### Comment l'avoir de votre compte Terzo est-il disponible?

- Perception à partir de l'âge ordinaire de la retraite selon l'AVS
- Prolongement maximum 5 ans en cas d'emploi continue
- Conditions légales lors du versement anticipé du capital prévoyance:
  - dans les 5 ans qui précèdent le départ ordinaire à la retraite
  - pour le financement de la résidence principale
  - en tant qu'aide au démarrage d'une activité indépendante
  - lors d'un rachat dans une caisse de pension (2e pilier)
  - lors de la perception d'une rente complète d'invalidité
  - en cas de décès par versement aux survivants
  - départ définitif de la Suisse

### Contact

Vous souhaitez ouvrir un compte de prévoyance Terzo? Vous pouvez nous joindre au numéro de téléphone **0800 947 948** du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h00 ou par e-mail à [info@wir.ch](mailto:info@wir.ch).  
Nous vous attendons avec plaisir!